

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0164 Séance du Conseil : 24 JUIN 2024
AVENANT AU CONTRAT « BOURGS CENTRES OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE » 2022-2028 – COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19 heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 juin 2024, à la Halle des sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages (66670), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Philippe RIUS, Aimé ALBERTY donne procuration à Isabelle MORESCHI, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 41

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Maria CABRERA

Monsieur le Président expose :

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a décidé de poursuivre son soutien en faveur des investissements publics locaux, en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie ».

Cette politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement.

Le présent avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Banyuls-sur-Mer a pour but d'organiser la suite du partenariat initié en 2020 entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Commune de Banyuls-sur-Mer, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus et le Pays Pyrénées Méditerranée.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Banyuls-sur-Mer, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, via le projet suivant :

- Axe 1 – La transition écologique, moteur de l'attractivité résidentielle et économique de Banyuls-sur-Mer :
 - o Valoriser le patrimoine et soutenir les filières locales pour développer durablement le tourisme et l'emploi Un territoire résilient qui se tourne vers des pratiques durables,
 - o Renouveler les centres-anciens en sobriété foncière et énergétique pour le maintien et l'accueil de nouvelles populations.
- Axe 2 – Préserver la qualité du cadre de vie des habitants en agissant pour un territoire résilient et l'évolution des pratiques :
 - o Renaturer le centre bourg et préserver la biodiversité pour le bien-être des populations et l'adaptation au changement climatique,
 - o Améliorer les équipements sportifs, culturels et éducatifs pour offrir aux banyulencs un service public de qualité et des espaces de vie accessibles et adaptés à tous.
- Axe 3 – Décarbonner les mobilités au sein du bourg-centre et avec le bassin de vie en garantissant l'accessibilité à tous :
 - o Une nouvelle entrée de ville multimodale au service de l'apaisement des flux de circulations dans le bourg-centre,
 - o Offrir des alternatives à la voiture personnelle et affirmer la place du piéton dans l'espace public.

Le contrat Bourg-Centre de Banyuls-sur-Mer constitue un sous-ensemble du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec lequel il s'inscrit en cohérence.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire de soutenir la pérennisation de la démarche engagée par la commune de Banyuls-sur-Mer dans le cadre de son Contrat Bourg Centre Occitanie et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Soutient la pérennisation de la démarche engagée par la commune de Banyuls-sur-Mer dans le cadre de son Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028,

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 26/06/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.